### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 OCTOBRE 2020 A 18H30

L'an deux mil vingt le vingt six octobre à dix-huit heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 19 octobre deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents: BODIN David, BOISSON Nicole, FRADET Romain, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, GOULET Katy, JOUSSET Mélanie, LEIGLAT Geneviève, LIGOUT Catherine, OUVRARD Sébastien, PIERRE Joseph, **TEXIER Mickael** 

Excusés avec pouvoir : COULON Marie-Pierre donne pouvoir à Johan GUILBOT

LAFOSSE Pierre donne pouvoir à GAUTRON Bruno

Secrétaire de séance : LEIGLAT Geneviève

#### A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 37 Lotissement "Moulin Moreau 01" – Attribution de marché
- 38 Crédit relais à taux fixe 450.000 € auprès de la Caisse Epargne – Lotissement "Moulin Moreau 01".
- 39 SYDEV - Convention « Programme annuel de rénovation éclairage public 2021 » - Affaire L.RN.233.19.001
- 40 SYDEV - Convention N°2020.EXT.0390 « Réalisation d'une extension de réseau électrique -Lotissement Moulin Moreau » - Affaire E.P4.233,20.001
- SYDEV VARIANTE N°1 à la Convention N°2020.EXT.0390 « Réalisation d'une extension de 41 réseau électrique - Lotissement Moulin Moreau » - Affaire E.P4.233.20.001
- 42 MAISON DES COMMUNES 85 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- 43 Assainissement - Redevance exercice 2021
- 44 GRDF – Convention de desserte en gaz naturel Lotissement Moulin Moreau - Affaire 2003283.

#### 20202610-01 LOTISSEMENT "MOULIN MOREAU 01" Attribution de marché

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le Rapport d'analyse des offres,

#### Monsieur le Maire rappelle :

- qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 216 aout 2020 au BOAMP et dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr, avec une date limite de remise des offres fixée au 29 Septembre 2020 à 9 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.
- que la commission "Appel d'Offres" s'est réunie le 12 octobre 2020 pour l'ouverture des plis.
- que suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Offre COLAS: 297 321,00 € TTC 258 085.20 € TTC Offre EIFFAGE:

Il en ressort que l'offre de EIFFAGE est la mieux et la moins disante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIENT l'offre de EIFFAGE pour un montant des travaux à 258 085.20 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché afférent aux travaux du lotissement.

### 20202610-02 CREDIT RELAIS A TAUX FIXE 450.000 € auprès de la Caisse Epargne – Lotissement "MOULIN MOREAU 01".

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après il est opportun de recourir à un prêt relais à taux fixe d'un montant de 450.000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la CAISSE EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement du projet ci-dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

#### Décide de demander à la CAISSE EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE:

montant: 450.000. €
pour une durée de 5 ans
Périodicité: trimestrielle.
Remboursement anticipé partiel
taux fixe: 0.57 %
frais de dossier: 950 €

**Prend** l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

**Prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

**Confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur GUILBOT, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

# <u>20202610-03 SYDEV – Convention « Programme annuel de rénovation éclairage public 2021 » - Affaire L.RN.233.19.001</u>

Monsieur le Maire informe que le Sydev a adressé une convention relative à au programme annuel de rénovation de l'éclairage public comprenant :

- les travaux programmés au titre de l'exercice 2021, conformément au plan de rénovation pluriannuel
- les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2020.

Monsieur le Maire informe que le montant de la participation communale est de 1.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relation aux travaux d'éclairage publics pour l'année 2021

### <u>20202610-04 SYDEV – Convention N°2020.EXT.0390 « Réalisation d'une extension de réseau</u> électrique – Lotissement Moulin Moreau » - Affaire E.P4.233.20.001

Monsieur le Maire informe que le Sydev a adressé une convention relative aux travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau". Cette convention est basée sur les prestations suivantes avec la participation communale de :

Réseaux électriques basse tension	59.337,00€
Infrastructures de communications électroniques	28.924,00 €
Eclairage public	4.725,00 €
Tranchée gaz.	15.352,00 €
TOTAL	108.338,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relation aux travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau".

# <u>20202610-05 SYDEV – VARIANTE N°1 à la Convention N°2020.EXT.0390 « Réalisation d'une</u> extension de réseau électrique – Lotissement Moulin Moreau » - Affaire E.P4.233.20.001

Monsieur le Maire informe que le Sydev a adressé une variante n°1 à la convention relative aux travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau".

Cette variante concerne

- Le réseau de l'éclairage public pour un montant de
- Le matériel pour la somme de
soit un montant total de
12.712,00 €
14.494,00 €
27.206,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la variante n°1 à la convention relation aux travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau".

### <u>20202610-06 MAISON DES COMMUNES 85 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une</u> souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu le Code des assurances,
- Vu le Code de la Commande Publique,

#### Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur, le cas échéant, au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques statutaires (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises sur la maladie ordinaire par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public suivant la procédure avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à la consultation. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de la mise en concurrence sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Le Maire (Le Président) propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité (l'établissement) sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité/établissement, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire (le Président) à signer tous documents relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### 20202610-07 Assainissement - Redevance exercice 2021

Monsieur le Maire informe que la SAUR interroge sur une éventuelle modification tarifaire à partir du 1er janvier 2021. Monsieur le Maire rappelle les tarifs pour l'année 2020

- le montant de la redevance à 98 € HT/annuel,
- le montant de la redevance au mètre cube d'eau potable à 2€ HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal

**DECIDE** de ne pas réévaluer la redevance assainissement pour l'exercice 2021

### <u>20202610-08 GRDF – Convention de desserte en gaz naturel Lotissement Moulin Moreau - Affaire</u> 2003283

Monsieur le Maire informe que GRDF a adressé une convention relative aux travaux de desserte en gaz naturel dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau". Cette convention est basée sur les prestations de travaux et de mise en gaz du réseau avec une participation communale de : 4.631,00 € HT soit 5.557,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relation aux travaux aux travaux de desserte en gaz naturel dans le cadre des travaux pour la réalisation du lotissement "Moulin Moreau".

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées <u>20202610-01</u> à <u>20202610-08</u> ont été publiées le 2 Novembre 2020 et transmise en préfecture le 2 novembre 2020.

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan	GAUTRON Bruno	
BOISSON Nicole	OUVRARD Sébastien	
BODIN David	COULON Marie-Pierre	
FRADET Romain	GIRARD Pascale	
GOULET Katy	JOUSSET Mélanie	
LAFOSSE Pierre	LEIGLAT Geneviève	
LIGOUT Catherine	PIERRE Joseph	
TEXIER Mickael		